BANQUE ET ASSURANCE

INFO PRATIC

19 février 2020

NUMERO 57

SPÉCIAL INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES

Suite à la publication des résultats 2019 de LCL, les montants prévisibles des primes d'Intéressement et de la Participation ont été communiqués.
Grâce au boost lié à la sur-performance du Résultat Net figurant dans le nouvel accord signé par ***FO LCL***, les montants sont en hausse de **13 %**.

Voici les montants annoncés par la direction (sauf erreur ou omission) :

Votre rémunération annuelle brute (fixe + variable individuel)	Montant brut versé Intéressement ET Participation
30.000 €	**4.420 €** (3.832 € en 2019)
35.000 €	**4.730 €** (4.096 € en 2019)
40.000 €	**5.030 €** (4.361 € en 2019)
45.000 €	**5.340 €** (4.626 € en 2019)
50.000 €	**5.645 €** (4.890 € en 2019)

LA PARTICIPATION

Si vous ne faites pas connaître votre choix (virement sur le compte dépôt, PEE ou PERCOL), **votre prime sera automatiquement investie** fin mai :

- **50 % sur votre PEE** sur le fonds AMUNDI TRESORERIE ESR. Placée dans le PEE, la Participation est défiscalisée à la sortie, au terme de 5 ans (ou par anticipation lors de cas exceptionnels).
- **ET 50 % sur le PERCOL**, en gestion pilotée Équilibre. Dans ce cas, vous ne pourrez débloquer votre épargne qu'au moment de votre retraite ou dans très peu de cas de déblocage anticipé, notamment pour l'acquisition de la résidence principale).

L'ABONDEMENT

PEE : les 50 premiers euros épargnés sont abondés à **300 %** soit + 150 €.

Pour les **610 €** suivants, l'abondement classique reste de **50 %** soit **305 € maxi**.

PERCOL : l'abondement actuel est de :

- 50 % jusqu'à 400 € versés : 200 €
- 25 % de 401 à 800 € versés : 100 €
- 12,5 % € de 801 à 1.600 € versés : 100 €

soit **400 € maxi pour 1.600 €** versés.

Ces abondements sont applicables aux versements issus de l'Intéressement et/ou de la Participation.

Les abondements sont soumis à la CSG/CRDS.

L'INTÉRESSEMENT

Suite à la loi Macron d'août 2015, **à défaut d'instruction d'affectation** (sur PEE, PERCOL ou compte de dépôt), par Internet ou par envoi du bulletin reçu en avril, **votre Intéressement sera automatiquement investi dans le PEE** fin mai.

Placé dans le PEE, l'Intéressement est défiscalisé à la sortie, au terme de 5 ans (ou avant lors de cas exceptionnels : mariage, PACS, acquisition de la résidence principale, ...).

COTISATIONS SOCIALES ET FISCALITÉ

Si vous épargnez vos primes d'Intéressement et/ou Participation en PEE ou PERCOL, **elles sont uniquement assujetties à la CSG/CRDS** (9,7 % au 1er janvier 2020).

Si vous optez pour la **perception immédiate**, outre à la CSG/CRDS, les sommes perçues seront également soumises à **l'Impôt sur le Revenu**.

POUR RÉSUMER

Fin avril, vous recevrez votre relevé personnel (par mail ou par courrier) précisant le montant de votre Intéressement et celui de votre Participation.

Sans réponse de votre part avant mi mai :

La Participation sera automatiquement versée :

- 50% sur le PEE (abondés le cas échéant)
- **50% sur le PERCOL** (abondés le cas échéant)

L'Intéressement sera versé par défaut fin mai sur le PEE. Il bénéficie de l'abondement dans la limite des plafonds.

Conseil *FO LCL* : pratique et rapide, saisissez vos choix sur :

www.amundi-ee.com ou l'appli Mon Epargne Amundi

Délégation Nationale *FO LCL*
Immeuble Rhin - BC 500-04
39 avenue de Paris 94800 VILLEJUIF
☎ 01 42 95 12 05
fo_delegation-nationale@lcl.fr

Restez informés et connectés à FO-LCL

Appli FO LCL

twitter.com/FOLCL

FO LCL